

**FICHE DE POSTE : ASSISTANT PERMANENT**  
**du Lieu de Vie et d'Accueil-LVA -Le Vallon d'Abriès**  
**en juin 2021**

### **Cadre général**

Le LVA Le Vallon d'Abriès accueille 7 enfants et adolescents - garçons et filles- en difficulté d'insertion sociale et confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Au sein d'une équipe éducative, l'assistant(e) permanent(e) concourt à l'éducation de ces jeunes en rupture sociale et familiale en s'appuyant sur le « **vivre avec** » et le « **faire avec** », garants de permanence et de continuité pour les prises en charge.

**L'assistant(e) permanent(e) est placé(e) sous l'autorité du Conseil d'Administration et de la permanente responsable de Lieu de Vie.**

### **Missions**

L'assistant (e) permanent(e) du Lieu de vie exerce ses missions en collaboration étroite avec les permanents-tes du lieu de vie qu'il/elle assiste au quotidien dans leurs différentes fonctions éducatives, administratives et pédagogiques et dans la gestion du fonctionnement du lieu de vie

Il/elle prend en charge au quotidien les enfants accueillis :

- En les aidant à structurer leur vie quotidienne (hygiène, lever, repas, coucher, aide aux devoirs, loisirs...) .
- En assurant leur accompagnement vers la responsabilisation, l'autonomie, la sécurité, le respect de soi et des autres

Il/elle assure « le Vivre Avec » et le « Faire Avec » aux côtés du/de la permanente présent (e) et effectue avec lui/elle toutes les tâches nécessaires au quotidien du lieu de vie : cuisine- ménage- repas-toilette- accompagnement aux devoirs-jeux....).

Il/elle participe au travail en équipe : suivi des enfants, lien et transmissions internes, réunions d'équipe, transmissions, supervision.....

Comme tous les membres de l'équipe, il est garant de la mise en œuvre et de l'application du Projet éducatif , du Projet Individuel du jeune, du Règlement de fonctionnement, de la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie, du document individuel de prise en charge, des règles de vie du lieu de vie.

### **Contrat et conditions de travail**

**Temps plein en CDI** avec une période d'essai de 2 mois

Horaires variables ; en semaine, travail les week-ends et jours fériés, une nuit couché par semaine.

CDI 35h/sem Période d'essai 2 mois renouvelable 1 fois

### **Rémunération**

Salaire statutaire – 11,55 € de l'heure pour 151,67 h/mois ( indexé sur le SMIC) avec une prime d'astreinte de 20%.

### **Expériences, compétences requises**

Connaissance du public des enfants et adolescents en difficulté

**Expérience d'accompagnement et de vie avec des enfants et des adolescents**

**Volonté « de vivre avec », de partager son « savoir faire », son « savoir vivre ».**

Permis B valide exigé

### **Savoirs faire**

- s'engager au quotidien dans le projet éducatif du LVA
- établir une relation d'accompagnement qui soit éducative et aidante
- accompagner les jeunes dans la vie quotidienne,

### **Savoirs être**

- Bienveillance
- Capacité à travailler en équipe
- Discrétion professionnelle quant aux informations personnelles des enfants
- Humilité
- Souplesse et adaptabilité.